



Probleme avec mon bailleur

Par **doc4ever**, le **30/11/2014** à **04:13**

Bonjour j'ai un gros problème avec mon bailleur antin résidence qui ma annulé mon bail.

j'a signé un bail le 18 septembre 2014 alors que le 12 Septembre 2014 j'ai été déjà radié du service unique des demandeurs de logements (inadmissible).

En effet le 16 septembre 2014 j'ai trébuché sur une rampe d'handicapé car il avait un dénivelé d'environ 4 centimètres et cela devant la mairie, par chance 3 policiers municipales m'on vu tombé et mon porté les premiers secours car j'ai perdu connaissance et ils on appelé le pompiers etc car j'ai des problèmes pour marcher et j'utilise une canne.

L 19 j'ai une assistante social de chez Antin qui m'appel pour me dire qui va venir pour voir comment enlever la baignoire pour placer une douche car je ne peux pas monter sur la baignoire pour prendre une douche et la je lui dis que le 16 j'ai tombé et que je sort du médecin et que lui me placé en fauteuil roulant car je ne pouvais plus marché suite à la chute du 16 et que il été difficile pour moi de monter a l'appartement car il se trouvé au premier étage sans ascenseur et que il me faudrait de laide alors elle ma dis je vous rappelle.

Donc elle me laisse un message en me disant que il faut que je lui transmettre par fax un certificat médical justifiant le besoin du fauteuil et d'un appartement adapté a une personne handicapé et un papier de ma par disant que contenu de mon problème de santé que je ne pouvait pas accéder a mon appartement en fauteuil roulant car il se trouve au premier étage sans ascenseur et que ils allient faire le nécessaire avec le service commercial et avec le service du 1% pour voir de quel manière ils allez me reloger et donc je (donner congé de mon logement) mais jusqu'à ce jour je couche dans ma voiture sans aucune hygiène et même le 115 ne fait rien car je touche 90% de mon salaire.

Le 2 Octobre ils on encaissé mon chèque de caution de 430,36€ et a ce jour toujours en l'ors possession.

Aucune proposition na été faite et je viens de faire une lettre en AR pour annuler le congé et reprendre mon logement jusqu'à qu'ils me trouvent un adapté aux personnes handicapé.

Maintenant il y a un gros problème c'est que de la par de chez le bailleur ils me disent que ils on annulé mon contrat alors que moi j'ai envoyé par fax une demande de congé comme demandé par la assistante sociale et pas une annulation de contrat.

Je me suis rapproché d'un huissier de justice qui me confirme que mon envoi par fax n'a aucun valeur et que c'est bien une demande de congé et non une demande d'annulation de

contrat et de toute façon il fallait qu'il se fasse par lettre en AR et que le papier qui dis que j'ai confié deux clés au gardien n'a aucune valeur donc je suis en plein droit de recevoir mes clés et de rentrer dans mon appartement

l'huissier de justice m'a dis que il serai dans le droits d'aller avec moi pour récupérer les clés pour que je rentre chez moi

que pensez vous merci

j'ai gardé les clés plus de 8 jours

en plus ils on vu aussi que ils mon fais un bail de trois mois et non de trois ans.